



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Saint-Omer

Sous préfecture de Saint-Omer
Pôle Développement économique et durable
Affaire suivie par : Noémie HOLVOET
03 21 11 12 58
noemiholvoet@pas-de-calais.gouv.fr

Saint-Omer, le 08 JAN. 2025

Compte-rendu de la réunion du 06 septembre 2024 Comité de Suivi de Site (CSS) ARC International

Présents :

- Mme PAGES, sous-préfète de Saint-Omer ;
- M. PACAULT, représentant de la DREAL ;
- M. LEFRANCOIS, DREAL ;
- M. POMIER, inspecteur de l'environnement à la DREAL de Gravelines ;
- Mme POULNAIS, Inspectrice DREAL ;
- M. ROUSSEL Maire d'Arques ;
- M. CANLER, ville d'Arques ;
- M. LAMIRAND, ville d'Arques ;
- M. DECROOCQ, ARC
- M. MOTTE, ARC
- M. PYCKAERT, ARC ;
- M. SYMOENS, ARC ;
- M. WACOGNE, ARC ;
- M. WELZEL, ARC ;
- M. BOLLENGIER, CSSCT ARC ;
- M. LEBLOND, CSE ARC ;
- M. TARTAR, CSSCT ARC ;
- M. BARRAS, ARC ;
- M. LEFEBVRE, ARC ;
- M. MARTEL, ARC ;
- Mme NEDONCELLE, ARC ;
- M. DUBELLOU, ARC ;
- M. GHEERARDYN, MEDEF ;
- M. BERTIN, SDIS ;
- M. DELAETER, SPPPI ;
- Mme MACKE, SPPPI ;

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 13h
Tel : 03 21 11 12 34 - sp-stomer@pas-de-calais.gouv.fr
41 rue Saint-Bertin - BP 289 - 62505 SAINT-OMER Cedex



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62

- M. BIREAU, CIS Saint-Omer :
- M. JUDE, Association des riverains du Smetz :
- M. DELLIAUX, Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique :
- M. LEPAISANT, Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique :
- M. ROSE, Médecin :
- Mme HOLVOET, sous-préfecture de Saint-Omer :

Mme la sous-préfète de Saint-Omer, remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à la CSS d'EQIOM et rappelle l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la réunion du 13 juillet 2023 ;
- Bilan 2023 de la DREAL et des objectifs 2024 ;
- Bilan ARC 2023 ;
- Aménagements au pourtour du site ;
- Plan particulier d'intervention ;
- Questions diverses.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2023

La dernière réunion de la CSS ARC s'est tenue le 13 juillet 2023, le compte rendu est validé à l'unanimité.

<https://www.css-littoralnord.fr/wp-content/uploads/2024/06/valide-gl-cr-css-arc-13-07-23-revu-np-002.pdf>

2. Bilan 2023 de la DREAL

Dans un premier temps, M. PACAULT évoque les grandes actions de l'inspection de l'environnement des installations classées pour la protection de l'environnement en 2023 puis il présente les objectifs 2024.

Dans un deuxième temps Mme POULNAIS présente le bilan des inspections menées en 2023 sur le site d'ARC

<file:///C:/Users/HOLVOETNO/Downloads/organized-15.pdf>

En l'absence de question, Mme la sous-préfète passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. Bilan ARC 2023

M. SYMOENS présente le bilan d'activité de 2023 pour l'entreprise ARC.

<file:///C:/Users/HOLVOETNO/Downloads/bilan-dactivite-css-arc-france-2023.pdf>

Diapositives 3 et 4 :

Au 31/12/2023, l'effectif des salariés est de 4239 personnes contre 4535 en 2022.

L'établissement est classé SEVESO seuil bas (acté par Arrêté Préfectoral du 5 juillet 2023)

Diapositives 8 et 9 :

Le sujet des inondations de novembre 2023 et de janvier 2024 est abordé, des mesures ont été prises pour vérifier la potabilité de l'eau. Des travaux ont été réalisés notamment une démarche curative par un traitement par chloration, la problématique du chlore est soulevée en raison de sa faible teneur. L'installation de tubes spéciaux qui inhibent le chlore explique cette faible teneur. Les analyses effectuées montrent que l'eau est 100 % potable.

Une demande en lien avec l'hydrogéologue va être mise en place pour obtenir une autorisation afin de réviser l'eau du château. L'objectif est de la rendre propre à la consommation humaine. De plus un dossier d'analyse comprenant des études géologiques de la nappe et du forage a été préparé. Cette étude montre que la qualité de l'eau est très bonne, la nappe est bien protégée en raison de la nature du sol.

En l'absence de question, Madame la sous-préfète passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Aménagements au pourtour du site

Plusieurs projets sont en cours ou prévus :

- Les projets de l'avenue De Gaulle n'avancent pas.
- Le projet n'est pas avancé concernant le site des anciens bâtiments administratif de Durand, il est prévu de transformer les bâtiments en un hôtel communautaire pour la CAPSO
- Vente d'un hectare à la CAPSO pour y créer 400 places de parking : le projet n'est pas avancé, la vente n'est pas réalisée et aucun permis de construire n'a été déposé.
- Nouveaux logements et arrivées de familles (175 arrivées), finalisation du projet en cours.
- Projet KIC : construction de 28 appartements, le chantier avance bien.
- Projet papillons blancs, immeuble de 12 appartements pour adultes handicapés. construction prévue en octobre
- Avenue Bernard Chochoy, aucune maison de cette avenue est éligible au fond Barnier.
- Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé au niveau de la rue de l'Europe pour aménager cette zone.

Concernant le transformateur électrique qui avait été affecté par les inondations, une digue temporaire avait été mise en place pour protéger le transformateur, elle a été maintenue et vérifiée afin de s'assurer qu'elle soit toujours opérationnelle.

En l'absence de question, Madame la sous-préfète passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Plan particulier d'intervention

L'entreprise étant passée seuil bas il y a une possibilité de dispense de PPI, le raisonnement étant que les risques identifiés ne sont pas suffisamment importants pour impacter l'extérieur du site.

Le déclassement du site fait qu'il n'y a plus d'obligation de mettre en place un PPI.

Il appartient au Préfet en concertation avec les services de l'État et l'entreprise, d'acter la mise en œuvre d'un PPI.

Il est abordé la gestion du plan d'opération interne (POI), il est sous la responsabilité du site industriel et doit être maintenu à jour en permanence. Le POI est une obligation réglementaire testé via des exercices internes.

L'accent sur l'importance d'une gestion de crise efficace est mis en avant.

En l'absence de questions, Madame la sous-préfète passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Questions diverses

- Suite à un incident concernant un nuage de poussières y a-t-il eu un dégagement de chrome 6 ? Il n'y a pas eu de dégagement de chrome 6 par dégagement de poussière. Cependant un plan de surveillance a été mis en place, incluant des prélèvements de l'air ambiant aux postes de travail. Des analyses ont été réalisées, selon un salarié il faudrait intervenir rapidement, car certaines personnes sont défavorisées suite aux conditions de travail.

En l'absence d'autre question et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la sous-préfète remercie les membres de la commission et lève la séance.

La sous-préfète



Sophie PAGES

